

POLITIQUE DE SANTÉ, DE BIEN-ÊTRE ET DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Date : 30 septembre 2024

Approuvé par : PDG

La santé, la sécurité et le bien-être de nos employés sont primordiaux, tant pour eux et leurs familles que pour assurer la productivité, la compétitivité et la pérennité de notre entreprise. LACREM S.A.U. s'engage à promouvoir toutes les initiatives visant à améliorer continuellement les conditions de travail et à instaurer une véritable culture préventive au sein de l'entreprise, fondée sur une approche scientifique, globale et participative, afin de renforcer la protection de la sécurité, de la santé et du bien-être de ses employés.

Selon l'OMS, un environnement de travail sain est un lieu où les employés et la direction collaborent à un processus d'amélioration continue dans le but d'atteindre une vision commune pour améliorer la santé, la sécurité et le bien-être de tous les travailleurs, ainsi que la durabilité de l'environnement de travail.

L'OMS considère qu'une entreprise saine est une entreprise dans laquelle l'employé se trouve dans un environnement de bien-être, de sécurité, de santé physique et psychologique. Cet environnement propice améliorera alors les performances des employés et leur compétitivité.

Les principes généraux de LACREM S.A.U. dans ce domaine sont les suivants :

- Obtenir un environnement de travail sain et un bien-être qui permette à tous les employés d'effectuer leur travail dans les meilleures conditions physiques, psychologiques et sociales.
- Atteindre un niveau optimal de sécurité au travail qui dépasse le simple respect des réglementations en matière de prévention des risques professionnels.

En prenant en compte ces objectifs, LACREM S.A.U. s'engage à :

- Intégrer la prévention des risques professionnels et la promotion de la santé et du bien-être dans toutes les activités et décisions de l'entreprise, à tous les niveaux de l'organisation.
- Fournir les ressources nécessaires pour garantir le respect de la réglementation légale en matière de prévention des risques professionnels, ainsi que pour le développement de ses plans d'action en matière de santé et de bien-être.
- Informer tous les travailleurs des risques potentiels associés à leurs activités et encourager leur participation à toute initiative pouvant influencer leur sécurité.
- Former les professionnels à comprendre et à respecter les mesures de prévention et de protection en vigueur.
- Élaborer des plans d'action pour réduire le taux d'accidents.

- Mettre en place les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de toutes les personnes qui fournissent des services dans nos centres de travail, qu'il s'agisse de notre propre personnel ou de celui d'entreprises collaboratrices.
- Élaborer un modèle d'entreprise saine qui nous permette de systématiser les actions à entreprendre pour promouvoir la santé physique et mentale, tant dans l'environnement de travail que dans l'environnement personnel et familial de nos employés.